

Pétitions

M. Evans: Monsieur le Président, je regrette de ne pas avoir été ici quand vous avez demandé si nous avions des documents à déposer. Si la Chambre n'a pas d'objection à ce que nous revenions au dépôt de documents, j'en aurai quelques-uns à déposer.

M. le vice-président: Les députés sont-ils d'accord pour que l'on revienne au dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

* * *

LANGUES OFFICIELLES

DÉPÔT DES LETTRES ENVOYÉES AUX COPRÉSIDENTS DU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en conformité du paragraphe 46(2) du Règlement, je voudrais déposer dans les deux langues officielles copie des lettres qui ont été envoyées aux coprésidents du comité mixte spécial sur les langues officielles au sujet de la réponse du gouvernement aux cinquième et sixième rapports de ce comité.

* * *

PÉTITIONS

M. BLAIKIE—OPPOSITION AUX DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES, AU TICKET MODÉRATEUR ET AUX PRIMES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de la part de quel que 19,000 citoyens canadiens dont la signature a été recueillie par la Coalition canadienne pour la santé pour faire savoir au gouvernement que les Canadiens s'opposent aux dépassements d'honoraires, au ticket modérateur et aux primes qui restreignent l'accès aux services médicaux; les pétitionnaires exhortent le Parlement à en faire autant par le biais de la nouvelle loi sur la santé de façon à consolider une fois pour toutes l'accessibilité des services médicaux assurés et les autres principes de l'assurance-maladie.

La pétition, j'ai l'honneur de le rappeler, porte 19,000 signatures. Le député de Gloucester (M. Breau) compte présenter lui aussi une pétition à cet effet, que 19,000 autres personnes ont signée; ces gens exhortent le Parlement à mettre en œuvre des recommandations législatives dont un bon nombre ont été formulées par le groupe de travail auquel le député et moi-même avons...

M. le vice-président: Le député devrait se contenter de présenter sa propre pétition. La parole est au député de Gloucester.

M. BREAU—OPPOSITION AUX DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES, AU TICKET MODÉRATEUR ET AUX PRIMES

M. Herb Breau (Gloucester): Au nom de la Coalition canadienne pour la santé, monsieur le Président, j'aimerais présenter cette pétition où figurent 19,000 signatures—tout comme le député, je les ai vérifiées—et où les signatures déclarent qu'ils s'opposent à la surfacturation, au paiement par l'utilisateur et aux

primes, car tout cela pourrait restreindre l'accès aux services médicaux et qu'ils exhortent par conséquent le gouvernement à abolir ces pratiques, avec l'espoir que la nouvelle loi canadienne sur la santé confirmera le principe de l'accessibilité universelle aux services médicaux et les autres principes du régime d'assurance-maladie.

Je me réjouis qu'aux termes d'une résolution majoritaire, le groupe de travail parlementaire sur les accords fédéraux-provinciaux ait appuyé les propositions que les députés de ce parti et ceux du Nouveau parti démocratique avaient proposées au Parlement et qui trouvent maintenant leur écho dans la nouvelle loi canadienne sur la santé dont la Chambre est saisie et qu'appuient tous les partis de la Chambre. Je désire déposer cette pétition.

M. RIIS—ON DEMANDE UNE MESURE LÉGISLATIVE POUR PROTÉGER LES DÉTENTEURS DE POLICES D'ASSURANCE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai bien l'honneur de présenter à la Chambre une pétition au nom d'un certain nombre de résidents de Clearwater, en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'adopter une mesure législative pour éviter que les détenteurs de polices d'assurance soient victimes de fraudes. Bien des citoyens de Clearwater ont en effet subi de graves préjudices à cause de la faillite d'une compagnie d'assurance. Ils exhortent vivement le gouvernement à envisager les moyens de protéger les détenteurs de polices en obligeant par exemple les compagnies d'assurance à constituer un fonds de réserve.

* * *

LA LOI SUR LES INDIENS

MESURE VISANT À SUPPRIMER UNE DISPOSITION DISCRIMINATOIRE ENVERS LES FEMMES (PERTE DE STATUT)

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-211, tendant à modifier la loi sur les Indiens (perte de statut).

Des voix: Expliquez-vous.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, cette mesure, que j'ai déjà présentée au cours d'autres sessions du Parlement, supprimerait l'article le plus discriminatoire de la loi sur les Indiens, à savoir le fameux article 12(1)b). C'est à cause de cet article que Sandra Lovelace, qui avait perdu son statut légitime de femme indienne, a été obligée de porter sa cause devant la Commission des droits de l'homme des Nations Unies qui lui a donné raison. Tant que ces dispositions discriminatoires ne seront pas supprimées, le Canada violera la déclaration des droits de l'homme des Nations Unies qu'il a lui-même ratifiée. Le projet de loi que je présente à la Chambre aujourd'hui, à l'étape de la première lecture, serait donc un premier pas vers la suppression de la grave injustice dont les femmes indiennes sont victimes depuis trop longtemps.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)